

**Informations sur la desserte en eau potable du
projet de construction ou d'aménagement**

Références du dossier	
PA 085 194 25 00002 déposé le : 27/02/2025 LES SABLES-D'OLONNE LES SABLES D OLLONNE AGGLOMERATION Permis d'Aménager Rue des Bossis Parcelle(s) AZ9999;BC9999;AZ39;AZ37;AZ13; BC160;BC149;BC143;BC141;BC136;BC101	<u>Consulté par :</u> Commune de LES SABLES-D'OLONNE LES SABLES-D'OLONNE
Date de réception : 2025-04-16	Secteur : Les Olonnes et le Talmondaïs N° d'ordre 112965
Partie renseignée par Vendée Eau	
☒ Un réseau d'eau potable existe sous la voie publique : Rue des Bossis, au droit de la propriété considérée ou de la voie d'accès privée. En conséquence, le projet ne nécessite pas d'extension sous voie publique. ☐ Il n'existe pas de réseau d'eau potable sous la voie publique au droit de la propriété considérée. Le réseau le plus proche se trouve : Rue des Bossis. En conséquence, le projet nécessite une extension sous voie publique. Aussi, une extension du réseau d'eau potable doit être réalisée Rue des Bossis: , sur une longueur de mètres. Le coût de cette extension (hors branchement(s)) est évalué à : € HT (plan ci-joint). ☒ Il n'existe pas de réseau d'eau potable sous la voie privée au droit de la propriété considérée. Le réseau le plus proche se trouve : Rue des Bossis. En conséquence, le projet nécessite une extension sous voie privée. Aussi, une extension du réseau d'eau potable doit être réalisée Rue des Bossis: , sur une longueur de 408 mètres. Le coût de cette extension (hors branchement(s)) est évalué à : 44280 € HT (plan ci-joint). ----- Compte tenu de la situation de la propriété et du projet, il est indiqué pour information que : ☐ 1 – chaque logement doit disposer de son propre branchement particulier raccordé directement sur un réseau public d'eau potable. Pour cela un réseau public doit être installé dans les voies de desserte internes privées.	

- ☐ 2 – chaque logement dans un immeuble collectif doit disposer d'un compteur divisionnaire appartenant au Service des Eaux, établi sur l'installation intérieure de plomberie.
- ☐ 3 – le regard de compteur doit être implanté sur la partie privative de la construction qu'il dessert, à proximité du logement considéré. Pour cela un réseau public doit être réalisé dans la voie d'accès privée.

Observations:

S'agissant d'un simple branchement, VEOLIA est votre interlocuteur. Son service clientèle se tient à votre disposition au 02.51.40.00.00 (du Lundi au Vendredi de 08H00 à 18H00) pour établir un devis correspondant à votre demande.

A La Roche sur Yon, le 07 mai 2025



Michel BOSSARD

Vice-président de Vendée Eau

Délégué à la gestion des travaux